



Département de psychiatrie
Service de psychiatrie générale

Programme TIPP

Consultations de Chauderon
Place Chauderon 18
1003 Lausanne

Mission

Le programme Traitement et intervention précoce dans les troubles psychotiques (TIPP) est le programme ambulatoire spécialisé du Service de psychiatrie générale du Département de Psychiatrie du CHUV dédié à la détection et à l'intervention précoce pour les troubles psychotiques débutants. Il s'adresse aux jeunes adultes entre 18 et 35 ans et est composé de deux volets de détection et d'intervention précoce :

- **Le volet ARMS (At-Risk Mental States)** pour les jeunes adultes qui présentent des difficultés psychiques (repli, dépression, nouvelles difficultés et absentéisme scolaire, obsessions, etc.) qui peuvent être en lien avec l'émergence d'expériences psychotiques atténuées.
- **Le volet Premier Episode Psychotique** pour les jeunes adultes avec une psychose aiguë, floride à ses débuts et non traitée.

Les objectifs de notre programme d'intervention précoce consistent à promouvoir le rétablissement du/de la jeune, favoriser sa réinsertion sociale, scolaire ou professionnelle, ainsi que prévenir la transition vers la psychose ou la chronicisation du trouble psychotique s'il est déjà présent.

La philosophie du programme TIPP repose sur les principes et sur les standards de soins internationaux de l'intervention précoce: offre d'un programme spécialisé et spécifique dans ce domaine, basé sur un partenariat engagé et déstigmatisant avec les patient.e.s, leurs familles et les intervenant.e.s du réseau, ainsi que sur la proactivité et la souplesse dans les interventions qui se déploient aussi dans le milieu.

Notre équipe est composée de: *case managers; psychologues; assistant.e.s social.e.s ; médecins psychiatres.

*Le case manager est le-la référent.e du-de la patient.e en binôme avec le médecin. De formation infirmier.ère, assistant.e social.e ou psychologue, le case manager favorise l'accès et l'engagement aux soins. Il-elle travaille sur l'intégration de l'expérience psychotique et la réinsertion socio-professionnelle.

Notre offre de soins

- ◇ **Des évaluations psychiatriques spécialisées** visant à détecter les Etats Haut Risque d'évolution psychotique aiguë. Ces évaluations se réalisent au moyen d'entretiens cliniques spécialisés avec des professionnels formé.e.s dans le domaine. Nous proposons également des *consiliums*, afin de clarifier d'éventuelles questions sur la nature psychotique ou à risque, des symptômes et de difficultés du-de la patient.e.

- ◇ **Une Intervention multidisciplinaire** pour tous les cas de premier épisode psychotique aigu (volet TIPP) et pour certains cas de prodromes de psychose (volet ARMS).

Notre offre thérapeutique comprend:

- le case management, suivi engagé et proactif assuré par des infirmier.ère.s expert.e.s dans le domaine,
- interventions psychiatriques, psychologiques et psychothérapeutiques,
- analyse et interventions au niveau familial, social, scolaire ou professionnel, dans un esprit de partenariat utile à l'avancement du rétablissement du-de la patient.e et au bien-être de son entourage.

Le programme est proposé pour une durée de trois ans en cas de premier épisode, durée basée sur le concept de « période critique » de la phase débutante du trouble psychotique, phase pendant laquelle la majorité des invalidités et des comorbidités s'installent et qui requiert une concertation de soins spécifiques pour ces jeunes patient.e.s.

- ◇ **Programmes de recherche translationnelle** (clinique, sociologique et neuroscientifique) actifs dans l'avancement des connaissances internationales dans le domaine.

Comment adresser une demande au programme TIPP ?

S'agissant d'un programme spécialisé avec des indications précises, il est conseillé que la demande soit adressée par un.e médecin, un.e soignant.e ou un.e intervenant.e social.e ou tout autre professionnel.le doutant d'une éventuelle psychose débutante.

Les demandes doivent être adressées à :
programme-tipp@chuv.ch